



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 décembre 2018

Soixante-treizième session  
Point 101 l) de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 5 décembre 2018

[sur la base du rapport de la Première Commission (A/73/510 et A/73/510/Corr.1)]

### 73/43. Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses précédentes résolutions sur la question, en particulier sa résolution 71/59 du 5 décembre 2016,

*Résolue* à agir pour que de réels progrès soient accomplis sur la voie d'un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace,

*Rappelant* que la communauté internationale est résolue de longue date à parvenir à l'interdiction effective de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques et biologiques, et qu'elle continue d'appuyer les mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, signé à Genève le 17 juin 1925<sup>1</sup>, comme l'attestent de nombreuses résolutions adoptées par consensus,

*Soulignant* qu'il importe d'apaiser les tensions internationales et de renforcer la confiance entre les États,

1. *Prend acte* de la note du Secrétaire général<sup>2</sup> ;
2. *Demande de nouveau* à tous les États de se conformer strictement aux principes et objectifs du Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques<sup>1</sup>, et réaffirme qu'il est vital de donner effet aux dispositions de cet instrument ;
3. *Engage* les États qui maintiennent leurs réserves au Protocole de Genève de 1925 à les retirer ;

<sup>1</sup> Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. XCIV, n° 2138.

<sup>2</sup> A/73/91.



4. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quinzième session, un rapport sur l'application de la présente résolution.

*45<sup>e</sup> séance plénière  
5 décembre 2018*

---